

# PROGRAMME D'ASSURANCE COLLECTIVE

Programme d'assurance collective des architectes

## Renouvellement de la tarification 2022

Le renouvellement de la tarification de votre programme d'assurance collective aura lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2022. La tarification de Desjardins Assurances et SSQ Assurance (DMA) bénéficiera d'une diminution globale de 1,9 %. Cet ajustement est établi selon l'expérience de chaque garantie et de chaque groupe.

Le renouvellement des taux de primes sera appliqué au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour les architectes comme suit :

### SOINS DE SANTÉ, SOINS DENTAIRES ET ASSURANCE INVALIDITÉ DE COURTE DURÉE

Les réclamations soumises à l'assureur ont un impact direct sur l'ajustement de la tarification ainsi que la hausse attendue du coût des soins de santé et dentaires pour la prochaine année. Les résultats obtenus pour ces garanties au cours de la dernière année justifient une augmentation de la tarification des soins dentaires et de l'assurance invalidité de courte durée et une diminution pour les soins de santé.

### ASSURANCE VIE DE BASE ET INVALIDITÉ DE LONGUE DURÉE

L'expérience des dernières années de cette garantie justifie une hausse de la tarification en assurance vie. Un maintien du taux de la garantie d'assurance invalidité de longue durée s'applique.

### GARANTIES FACULTATIVES

La tarification est maintenue lors de ce renouvellement.

Donc, la tarification par garantie au 1<sup>er</sup> janvier 2022 sera ajustée comme suit :

Assurance vie de base	10 %
Assurance invalidité de courte durée	4 %
Assurance invalidité de longue durée	0 %
Soins de santé	-14 %
Soins dentaires	3 %
Garanties facultatives	0 %

Ces ajustements seront appliqués à vos primes et avantages imposables à la deuxième paie de l'année 2022 selon les garanties applicables et le partage des coûts en vigueur.

### Faites des provisions...

Si vous devez prendre des médicaments sur une longue période, n'hésitez pas à en demander en quantité suffisante pour 3 mois au lieu de 30 jours. Vous pourrez ainsi économiser sur les honoraires et réduire la fréquence de vos visites à la pharmacie.

Salutations cordiales,

## Sommaire des primes 2022

Primes par période de paie (26 paies / année)

Catégorie : Architectes occasionnels  
Assureurs : Desjardins Assurances et SSQ Assurance (DMA seulement)

### Régime de base

Partage des coûts 65 % Ville - 35 % employés, peu importe la protection individuelle, familiale ou l'exemption pour les soins de santé et dentaires. La prime payée par l'employé est déterminée comme suit :

**Protection individuelle :** Salaire annuel \_\_\_\_\_ x 0,0528 / 1 000 + 21,59 \$ = \_\_\_\_\_ \$

**Protection familiale :** Salaire annuel \_\_\_\_\_ x 0,0528 / 1 000 + 58,01 \$ = \_\_\_\_\_ \$

**Exemption :** Salaire annuel \_\_\_\_\_ x 0,0528 / 1 000 = \_\_\_\_\_ \$

### Régime facultatif (prime payée par l'employé)

Catégorie d'âge	ASSURANCE VIE				* DÉCÈS ET MUTILATION ACCIDENTELS  Prime / tranche de 10 000 \$
	« HOMME »		« FEMME »		
	\$ pour vous	\$ pour vos personnes à charge	\$ pour vous	\$ pour vos personnes à charge	
	Prime / tranche de 10 000 \$	Prime / tranche de 5 000 \$ et 2 500 \$	Prime / tranche de 10 000 \$	Prime / tranche de 5 000 \$ et 2 500 \$	
Moins de 30 ans	0,30 \$	0,24 \$	0,18 \$	0,33 \$	0,07 \$
30 à 34 ans	0,30 \$	0,29 \$	0,25 \$	0,33 \$	0,07 \$
35 à 39 ans	0,38 \$	0,33 \$	0,31 \$	0,35 \$	0,07 \$
40 à 44 ans	0,68 \$	0,40 \$	0,45 \$	0,51 \$	0,07 \$
45 à 49 ans	1,13 \$	0,51 \$	0,65 \$	0,76 \$	0,07 \$
50 à 54 ans	1,85 \$	0,75 \$	1,04 \$	1,15 \$	0,07 \$
55 à 59 ans	3,42 \$	1,13 \$	1,88 \$	1,86 \$	0,07 \$
60 à 64 ans	5,48 \$	1,72 \$	2,92 \$	3,07 \$	0,07 \$
65 à 69 ans	8,85 \$	2,59 \$	4,88 \$	4,38 \$	0,07 \$
70 à 74 ans	13,91 \$	4,55 \$	8,49 \$	7,02 \$	0,07 \$

\* Vous devez être couvert par l'assurance vie facultative pour avoir droit à la protection DMA facultative.

Note : Les primes à payer incluent la taxe de 9 %